

Les boss de «Mons 2015» coûtaient cher

20.000 euros par mois pour chacun d'eux !

La fête s'était mal terminée pour le Manège, le pôle culturel montois. Au sortir de 2015 – Mons capitale culturelle européenne – 20 licenciements. Cela avait motivé une mission d'inspection de la fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vient de conclure son audit. Un vent favorable nous a permis d'en prendre connaissance. Il ne se prive pas de rappeler les avantages somptueux accordés à l'ancien directeur général (retraité) et à l'ancien administrateur général (licencié et non remplacé).

Lorsqu'il est devenu directeur général à la suite d'Yves Vasseur, Philippe Degeneffé a commencé par faire le sale boulot : mettre 19 personnes à la porte (plus un licenciement hors normes : celui de l'administrateur général Mauro Del Borrello). Mesure certes pénible mais nécessaire, établit l'audit, qui soutient d'ailleurs très largement la politique du nouveau directeur général de Mars (nouveau nom du Manège depuis peu). L'analyse financière et le détail de certains salaires et avantages constituent le cœur de l'audit.

« La situation des deux institutions

**Taux de présence
au conseil
d'administration:
40%**

est en équilibre au terme du *giga-projet Mons 2015*», constate l'audit, mentionnant pour le Manège « un boni de 26.718€ qui aurait été plus important si l'impact du licenciement de l'administrateur général n'avait pas été imputé au seul exercice 2015 en une fois », et pour la fondation Mons 2015, un bénéfice cumulé estimé à 5,5 millions en 2016.

Après les 20 licenciements, la masse salariale du Manège/Mars (4,3 millions en 2016) est revenue à peu près à son niveau de 2009, alors qu'elle atteignait 12,6 millions en 2015. Mais « au-delà du nombre d'emplois, il faut observer le coût de certains salaires qui peuvent surprendre si on les additionne aux avantages supplémentaires » (avantages tels que voitures de fonction, frais forfaitaires, etc.).

PLUS UNE VOITURE DE FONCTION

Surprenant, c'est peu dire ! L'audit relève en particulier ce que coûtaient l'ancien directeur général (Yves Vasseur) et l'ancien administrateur général (Mauro Del Borrello) : plus de 20.000€ par mois chacun, plus la voiture de fonction ! On ne parle pas du salaire net mais du coût total pour l'employeur. Tout de même... L'audit concède que de tels émoluments pouvaient se justifier pour Yves Vasseur, et même largement, étant donné sa fonction de commissaire général d'une capitale

européenne de la culture. Mais il n'avale pas la pilule pour Mauro Del Borrello, écrivant : « le coût annuel de l'administrateur général atteignait à lui seul quasi l'équivalent de la subvention annuelle de deux centres culturels locaux ! »

Sur la philosophie du projet, l'audit critique une conception de la culture « outil assigné au développement économique ».

Dès 2004, l'ambition de devenir capitale culturelle européenne en

2015 mobilise toutes les énergies. L'audit dénonce le « rapport de subordination » entre la Fondation Mons 2015 et le Manège. « Le système est intrinsèquement très efficace, reconnaît-il, mais évidemment au détriment d'une réelle autonomie de gouvernance du Manège. »

Mons 2015 dont les inspecteurs du ministère de la Culture reconnaissent par ailleurs le succès « de dimension unique en fédération Wallonie-Bruxelles, par l'ampleur et par l'ambition ».

Notons encore que le conseil d'administration du Manège ne reçoit pas de félicitations... Le taux de présence aux réunions entre 2010 et 2013 « ne dépasse jamais les 40% », regrette le rapport.

L'échevine de la Culture, Savine Moucheron, réserve ses commentaires, annonçant que tous les élus montois seront invités à débattre du contenu de cet audit, une fois qu'il aura été officiellement communiqué, en préparation du conseil communal. ●

CORINNE TOUBEAU